Lors de la 12ème édition de la Conférence des Villes, organisée par l Association des Maires de Grandes Villes de France, Michel Destot le président de l'AMGVF, a présenté les priorités des maires de grandes villes dans la nouvelle réorganisation territoriale. Plutôt qu un acte III de la décentralisation, il a appelé de ses vSux un acte I de la territorialisation et invité les maires à « ne pas attendre l autorisation du pouvoir central pour libérer les dynamiques territoriales ».

Pour l AMGVF, la reconnaissance du rôle clef des grandes villes et grandes intercommunalités dans le développement économique constitue le point central de ce nouvel acte. Rappelant que les grandes villes tirent aujourd hui le PIB français, les élus urbains demandent instamment que les compétences économiques puissent être co-produites entre régions, grandes villes et grandes communautés. « Si l on ne peut qu être d accord pour engager un nouveau transfert de compétences au bénéfice des régions, il serait contre productif de leur attribuer toute la compétence économique » a déclaré Michel Destot qui a réfuté la notion de chef de file et insisté sur la nécessité de trouver un équilibre entre niveaux de collectivités.

Dans cet esprit de co-production, Michel Destot a proposé que les actuels « Contrats de projets Etat-régions » (CPER), soient de véritables contrats de territorialisation et deviennent des « Contrats de projets Etat-territoires » (CPET).

Parmi les priorités des maires de grandes villes figurent également la réécriture de la loi de réforme des collectivités locales notamment sur les modalités de création des métropoles. Pour l AMGVF, les fonctions de dynamisme et d attractivité des villes doivent primer sur le seuil démographique, actuellement seul critère de création des métropoles. Par ailleurs, Michel Destot a demandé que les pôles métropolitains soient confortés pour porter la croissance et le développement économique sur une échelle plus large que les limites administratives traditionnelles.

En matière de solidarité financière entre collectivités, les élus urbains souhaitent que la priorité soit donnée à la solidarité de proximité et à la progression de la Dotation de Solidarité Urbaine. Ils mettent en garde contre les dangers d une trop grande péréquation horizontale (FPIC) qui viendrait contrarier les mécanismes de péréquation nationale.

Enfin les élus ont appelé à la sécurisation du financement des investissements publics locaux. Michel Destot s est félicité que les banques mutualistes continuent aujourd hui d apporter des financements aux collectivités territoriales malgré les contraintes découlant des accords internationaux dits « de Bâle III ». Il a demandé le maintien, à son niveau actuel du volume des prêts ainsi attribués en faveur du secteur public local et la mise en Suvre opérationnelle dans les délais les plus rapprochés, de la banque publique dédiée, sous l égide de la Banque Postale et de la Caisse des Dépôts.

Il a, par ailleurs, particulièrement insisté sur l urgence de la création effective de l Agence de Financement des Investissements Locaux (AFIL), projet mis au point et porté par les huit principales associations d élus locaux, dont l Association des Maires de Grandes Villes de France, afin d offrir à l ensemble des collectivités territoriales l opportunité d emprunter à moindre coût et dans un esprit de solidarité territoriale.

Michel Destot a demandé à ce sujet « l adoption dans un proche délai des dispositions législatives indispensables à la création de l AFIL ». En ce sens, il a adressé, conjointement avec Jacques Pélissard, Président de l AMF et Gérard Collomb, Président de l ACUF, un courrier au Premier ministre.

- Voir le site de des maires des grandes villes

Copyright © Elunet.org, Portail de l'action des Elus et de la vie citoyenne